

Votants : 77

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 18 juin 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 24 juin 2024

ATTRACTIVITÉ - FIXATION D'UNE REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC SUR LE PARC D'ACTIVITÉS DES PIERRAILLEUSES POUR L'INSTALLATION TEMPORAIRE DE FOOD TRUCK

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGÉ, Annick BAMBERGER, Fabrice BARREAU, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jeanine BARBOTIN à Dominique SIX, Ségolène BARDET à Romain DUPEYROU, Patricia DOUEZ à Franck PORTZ, Noémie FERREIRA à Florent SIMMONET, Elsa FORTAGE à Sébastien MATHIEU, Alain LECOINTE à Anne-Sophie GUICHET, Alain LIAIGRE à Olivier D'ARAUJO, Bastien MARCHIVE à Jérôme BALOGÉ, Elmano MARTINS à Gérard LEFEVRE, Corinne RIVET BONNEAU à Florent JARRIAULT, Mélina TACHE à Lucien-Jean LAHOUSSE.

Titulaires absents :

Christelle CHASSAGNE, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX.

Titulaires absents excusés :

Christian BREMAUD, Dany MICHAUD.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 24 JUIN 2024

ATTRACTIVITÉ - FIXATION D'UNE REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC SUR LE PARC D'ACTIVITÉS DES PIERRAILLEUSES POUR L'INSTALLATION TEMPORAIRE DE FOOD TRUCK

Monsieur **Gérard LEFEVRE**, Vice-Président Délégué, expose,

Sur proposition du Président,

Vu l'article L.2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques,

Vu l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Au titre de sa compétence développement économique, la Communauté d'Agglomération du Niortais apporte son soutien et sa contribution au développement et l'installation de nouvelles offres en lien avec les attentes et les besoins des entreprises sur son territoire, dont le Parc d'Activités (P.A.) des Pierrailleuses, dépourvu d'offre de restauration.

L'implantation récentes de trois nouvelles entreprises sur le P.A. des Pierrailleuses rend nécessaire la proposition d'une offre de restauration pour les salariés. Avant de qualifier et quantifier finement la demande de restauration, la proposition d'implantation d'un food truck est apparue comme une opportunité pour le territoire de répondre rapidement à ce nouveau besoin, tout en prospectant en parallèle pour l'implantation d'une offre de restauration plus pérenne et confortable.

Considérant que toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique doit donner lieu au paiement d'une redevance ;

Qu'il convient dès lors de fixer un montant de redevance comme suit :

	2024
Autorisation d'Occupation Temporaire	
Le m ² /mois	1 € TTC

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le montant de la redevance d'occupation du domaine public sur la zone d'activités des Pierrailleuses pour l'installation de Food truck, à compter du 1^{er} juillet 2024.

- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer tout document afférent.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Aurore NADAL

Gérard LEFEVRE

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué